

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2020

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 34
Pouvoirs : 3
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 14/01/2020

Le 21 Janvier 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Stéphane BERTHOMIEU (Remplace André COLLON), Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : André COLLON (Remplacé par Stéphane BERTHOMIEU), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Anny SANLAVILLE (Pouvoir Jean-Claude AUBERT).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Yves DUMOULIN.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Trévoux – Route de Saint-Bernard – Acquisition d'une parcelle poste de refoulement à Dynacité

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, explique que la parcelle AB 485p2, d'une superficie de 75 m², située sur la commune de Trévoux, route de Saint-Bernard, est propriété de Dynacité.

Un poste de refoulement des eaux usées du service public de l'assainissement collectif est situé sur cette parcelle.

Dynacité propose de céder cette parcelle à la Communauté de communes à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition par la Communauté de communes de la parcelle AB 485p2, d'une superficie de 75 m², située route de Saint-Bernard à Trévoux ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à procéder à la signature de l'acte devant notaire, à procéder aux dépenses, et à signer toutes les pièces administratives, techniques et comptables concernant ce projet d'acquisition ;
- ✓ **DE DIRE** que l'acquisition interviendra à l'euro symbolique et que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par Dynacité ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget annexe de l'Assainissement Collectif.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **29 JAN. 2020**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-21012020-2020C03-AC

Affichage le :

29 JAN. 2020

A Trévoux, le 21/01/2020

Le Président,
Bernard GRISON

